

Délibération n° 2017-190 en date du 27 SEPTEMBRE 2017
Portant demande de subvention – Travaux de mise en séparatif du collecteur unitaire d'eaux usées – Avenue de la Gare – Secteur médian à Auzances

L'an Deux Mille Dix Sept, le vingt sept septembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Bellegarde en Marche, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 20/09/2017

Nombre de conseillers en exercice : 61		
Présents : 54	Votants : 56	POUR : 56
Pouvoirs : 2	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 5	Exprimés : 56	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, PEROCHE, ROBBY, BOYER, LE CORRE, FERRIER, BRUNET A, ECHEVARNE, BONNAUD, POULAIN, VERDIER, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, ALLEYRAT, RAILLARD, MARTIN, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL, JARY, SCHMIDT, PLAS, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, SEBENNE, BARBAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, GERBE.

Pouvoirs : MM. JOULOT à JARY, GENDRAUD à VENTENAT,

Excusés : MM. LONGCHAMBON, MATHIEU, D'HULSTER, TOURNAUD, SAUVANET.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Jacques BIGOURET

Monsieur Alain BUJADOUX, Vice-Président, explique qu'un schéma directeur a été établi pour la réhabilitation de l'assainissement du bourg d'Auzances. La priorité est la construction d'une nouvelle station d'épuration (dossier en cours).

Afin de limiter le dimensionnement et d'améliorer le fonctionnement de la future unité de traitement, il est impératif de mener des actions sur le réseau de collecte. Il s'agit notamment :

- de réduire la quantité d'eaux claires parasites permanentes (ECPD) de 11.5 à 7 m³/h ;
- de réduire la quantité d'eaux claires parasites météoriques (ECPM) – exprimée en surface active – de 22.4 à 8 ha

Les travaux sont projetés sur une partie de l'avenue de la Gare à Auzances à savoir : de l'avenue de Verdun jusqu'au carrefour de la Gare.

Le Vice-Président indique qu'il s'agit de séparer la collecte des eaux usées de la collecte des eaux pluviales dans l'emprise de la route départementale (déviation poids lourds).

Une partie du réseau existant sera conservée pour la collecte des eaux usées et seule sa partie « aval » devra être remplacée.

Un réseau d'eaux pluviales sera créé en parallèle.

Les deux collecteurs seront connectés au réseau séparatif situé en aval de la rue.

Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20170927-2017-190-DE
Date de télétransmission : 13/10/2017
Date de réception préfecture : 13/10/2017

Les travaux comprennent :

- la dépose de 25 mètres de canalisations de DN < à 300 mm en amiante-ciment,
- la création de 75 mètres de collecteurs d'eaux usées DN 315 mm y compris regards et reprises de branchements,
- la création d'un collecteur d'eaux pluviales constitué de 175 mètres de canalisations DN 200 mm, 215 mètres de canalisations DN 315 mm et 65 mètres de canalisations DN 400 mm,
- la reprise de l'étanchéité d'un regard,
- la suppression de six avaloirs regards sur le réseau d'eaux usées.

L'objectif est d'anticiper la réfection du revêtement en enrobé de la voie départementale afin de limiter les frais. L'intervention est à programmer dans la continuité des travaux du SDEC prévus fin 2017.

Le Vice-Président informe l'Assemblée que la consultation pour les travaux sera lancée prochainement dans le cadre d'une procédure adaptée.

Dans le cadre de ces travaux, il est proposé de solliciter des aides financières de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet technique,
- D'approuver le coût du projet ainsi que son plan de financement prévisionnel, comme suit :

		Réseau en € HT
Dépenses prévisionnelles	Travaux	192 412.50
	Tests préalables à la réception	3 537.50
	Divers (parution, récolement...)	2 400,00
	Maîtrise d'œuvre (interne Com Com)	0.00
	TOTAL	198 350.00
Recettes prévisionnelles	Subvention du Conseil Départemental - Taux 10 %	19 835.00
	Subvention de l'Agence de l'Eau - Taux 35 %	69 422.50
	Autofinancement - Emprunt	109 092.50
	TOTAL	198 350.00

- De solliciter des aides publiques auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental de la Creuse pour la réalisation de cette opération ;
- Dit que ces travaux sont inscrits au budget annexe assainissement à compter de l'exercice 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 13 octobre 2017

Pour copie conforme, le 13 octobre 2017

Le Président,

Pierre DESARMENIEN

Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20170927-2017-190-DE
Date de télétransmission : 13/10/2017
Date de réception préfecture : 13/10/2017